

## Les Mirabeau : économie politique et révolutions

Manuela Albertone

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/2007>

DOI : 10.4000/lrf.2007

ISSN : 2105-2557

### Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

### Référence électronique

Manuela Albertone, « Les Mirabeau : économie politique et révolutions », *La Révolution française* [En ligne], 14 | 2018, mis en ligne le 18 juin 2018, consulté le 20 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/2007> ; DOI : 10.4000/lrf.2007

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 juin 2018.

© La Révolution française

---

# Les Mirabeau : économie politique et révolutions

Manuela Albertone

---

- 1 Louis de Loménie définit le marquis de Mirabeau comme « démocrate sans être égalitaire<sup>1</sup> », et qualifia son fils Honoré-Gabriel, le comte de Mirabeau, de « démocrate autoritaire, élevé à l'école des physiocrates<sup>2</sup> ». C'est autour de ces appellations qu'on peut saisir les affinités entre père et fils aussi bien que la distance qui sépara, au-delà du décalage générationnel, le théoricien de la physocratie du politique protagoniste des premières phases de la Révolution française. Le marquis assista à l'écroulement final de l'Ancien Régime avant que la mort l'emportât le 11 juillet 1789 ; le comte s'engagea à concilier la monarchie avec la révolution pour sauver l'une et l'autre, mais sa disparition le 2 avril 1791 arrêta abruptement une carrière révolutionnaire rapide.
- 2 Tous les deux suivirent le cours de la Révolution américaine et vécurent l'essor de la Révolution française en saisissant le lien entre économie et politique. Le père fut parmi les théoriciens de la science de l'économie politique, le fils parmi les protagonistes des opérations spéculatives sous les derniers ministères royaux, ce qui le poussa à élaborer une réflexion économique qui s'alimenta aussi bien de ses expériences du milieu des financiers que de la physocratie. Le comte fut un homme d'action, dont la culture économique, qui lui vint aussi de son éducation familiale, se révéla affleura face aux événements, en dépit d'un manque de suite dans sa pensée, qui le disposa plutôt à mettre en valeur les idées d'autrui<sup>3</sup>.
- 3 Au tournant entre Ancien Régime et Révolution, père et fils saisirent l'enjeu représenté par les choix économiques de la monarchie et tous les deux devinèrent le rôle central du Tiers État. En 1788, le comte, qui partageait l'aversion du marquis envers le pouvoir arbitraire et le privilège, jugeait la physocratie encore susceptible d'alimenter le discours sur la liberté économique<sup>4</sup>, en dépit de la rigidité des théories des économistes<sup>5</sup>. Son hostilité envers Necker ne découlait pas uniquement d'une opposition politique. Necker n'entravait pas seulement ses ambitions de député aux États Généraux, il avait été avant tout l'adversaire de Turgot et des physiocrates<sup>6</sup>.

- 4 Face à des rapports personnels tourmentés, témoignages d'une époque de fractures qui se manifestèrent aussi par le biais des divisions au sein des familles, on peut mieux comprendre les attitudes du marquis et du comte durant le passage des réformes à la révolution à travers l'observatoire privilégié de l'Amérique, dont l'économie et l'expérience révolutionnaire s'imposèrent comme modèles en France à partir des années 1780. Tous les deux analysèrent le mythe et la réalité de l'Amérique, et appuyèrent la cause des colonies américaines dès les débuts de leur conflit contre la Grande-Bretagne. De leurs plumes en sortirent des écrits restés inédits. Le comte rédigea au printemps 1788 un projet de déclaration des droits qui puisait aux déclarations des États américains, et à celle de la Virginie en particulier<sup>7</sup> ; le marquis élaborait presque à la même époque de longues observations sur la déclaration des droits de la Virginie, où il discutait les mêmes principes de liberté, d'égalité et de souveraineté populaire que le comte avait énoncés dans son projet<sup>8</sup>.
- 5 Cette sorte de dialogue se déroula à l'époque où Honoré-Gabriel essayait de se réconcilier avec son père en recherchant une pacification. La publication de la *Monarchie prussienne* à la fin de l'été 1788<sup>9</sup> aboutit au rapprochement entre père et fils durant les derniers mois de l'année<sup>10</sup>. À l'époque qui précède la convocation des États Généraux, leur commun intérêt pour l'Amérique, une culture économique partagée et leurs différentes attitudes autour de la notion de déclaration des droits marquent de toute évidence leurs positions face à la révolution qui allait se déclencher.

## Le marquis de Mirabeau, l'Amérique et la liberté économique.

- 6 Victor de Mirabeau avait réfléchi sur les potentialités économiques de l'Amérique et sur les colonies américaines avant même sa conversion à la physiocratie en 1757. Dès la rédaction des trois premières parties de l'*Ami des hommes* il avait dédié tout un chapitre de son œuvre à l'analyse détaillée des anomalies des systèmes coloniaux modernes, qui, à partir de la découverte de l'Amérique, avaient détourné les colonies de leur vraie nature d'instruments de peuplement et d'embryons de nouvelles communautés, destinées à emporter avec elles « la plénitude de leur liberté » et à ne conserver « aucune sorte de dépendance de la mère-branche »<sup>11</sup>.
- 7 Les critiques adressées au commerce exclusif caractérisant la conduite de l'Europe envers les colonies visaient à la mise en question de la politique coloniale française. Mirabeau reprenait dans l'*Ami des hommes* les opinions critiques que son frère, le bailli, gouverneur de la Guadeloupe, avait développées dans leur correspondance au milieu des années 1750, opinions qui permirent au marquis de recueillir un grand nombre d'informations indirectes, mais détaillées, sur la réalité coloniale américaine. Le système britannique, un mélange entre l'« amour de la liberté, et[...] celui de la richesse », était jugé plus positivement que l'organisation coloniale française. Bien avant son adhésion à la physiocratie, le marquis avait déjà saisi le lien entre la prospérité des colonies et leurs formes de gouvernement : « L'esprit de liberté et de Patriotisme que les colons ont apporté de l'Angleterre... leur ont donné des lois de République »<sup>12</sup>. Les critiques convaincues des deux frères avaient poussé le bailli à prédire depuis 1754 la rupture entre la Grande-Bretagne et ses colonies<sup>13</sup>. Le marquis partageait ces mêmes prévisions :
- Le nouveau monde certainement secouera le joug de l'ancien ; il y a même apparence que cela commencera par les colonies les plus fortes et les plus

favorisées... Cet écrit durera, j'espère, plus que moi et j'y consigne cette prophétie ... et je pense que la nation à laquelle ces colonies feront faux-bond la première, sera la plus heureuse, si elle sait se conduire selon les circonstances. Elle y perdra beaucoup de soins et de dépenses, et y gagnera des frères puissants, et toujours prêts à le seconder, au lieu des sujets souvent onéreux<sup>14</sup>.

- 8 Devenu physiocrate, le marquis s'associa à l'idée des économistes que l'Amérique représentait un laboratoire économique et politique et à leur condamnation de l'exploitation des colonies et des pratiques exclusives du commerce européen en Amérique<sup>15</sup>. L'abondance des terres, les conditions géographiques exceptionnelles et l'économie rurale des colonies étaient à l'origine de l'image positive, bâtie sur des arguments notamment économiques faisant des colonies un chantier d'expérimentation des théories physiocratiques.
- 9 Conformément à ces arguments, l'Amérique représente un sujet courant dans les écrits de Mirabeau. En 1768, il plaçait la « fondation et [le] progrès rapides de colonies agricoles dans le Nouveau Monde » parmi les grands événements du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Son analyse économique s'accompagnait de la réflexion sur leurs formes de gouvernement. Dans les *Lettres sur la restauration de l'ordre légal*, le marquis faisait découler le développement des colonies de leurs législations favorables à la propriété : le doublement de la population tous les vingt-cinq ans – une donnée que Mirabeau avait tiré des *Observations concerning the Increase of Mankind and the Peopling of Countries* de Benjamin Franklin – en était le témoignage<sup>17</sup>.
- 10 Pour Mirabeau, dont la pensée s'articula toujours entre observation et déduction et qui fut constamment soucieux de saisir dans la réalité l'application de ses principes, l'Amérique représentait un observatoire privilégié. Cette même attitude marqua les métamorphoses de sa réflexion<sup>18</sup>. Tout en demeurant fidèle aux fondements de sa pensée, le marquis ne resta pas immobile face aux transformations rapides de son époque. On peut déceler l'évolution de cette réflexion notamment dans ses écrits de la seconde moitié des années 1780. Dans *Les Devoirs*, en discutant de l'origine du pouvoir politique, il avait rejeté l'allégation que la déclaration d'indépendance américaine était une violation du droit de propriété, en lui opposant le principe selon lequel le roi d'Angleterre « n'est point investi de ses droits naturels en Angleterre ; c'est un gagiste de la souveraineté<sup>19</sup> ». La théorie économique alimentait les critiques de la constitution de la Grande-Bretagne, où l'impôt était réputé « une charge », ce qui sous-entendait donc la liberté d'en consentir le paiement :
- Les Colonies semées par de faibles avances d'expatriation, de concession et de frais de transports, ont reçu des constitutions de république ; c'est-à-dire pour des sociétés agricoles, des langues et un berceau ; elles se sont données tout le reste. Leur nourrice les voyant grandir a oublié ou ignoré que c'était la terre qui les élevait, et s'est dite leur mère-patrie, et cette mère ne voulait jamais les sevrer ; elles se sèvrèrent d'elles-mêmes : Voilà tout<sup>20</sup>.
- 11 Le système d'imposition britannique, bâti sur les droits de douanes et sur les impôts indirects, avait délégitimé la soumission à la monarchie, d'où il découlait, selon Mirabeau, que les colonies n'avaient pas commis d'usurpation et que leur séparation ne constituait pas une révolution. Même s'il reconnaissait la multiplicité des formes de gouvernement, Mirabeau jugeait cependant que la monarchie donnait un meilleur gage que la république pour assurer l'unité et la stabilité. À la question posée par un hypothétique interlocuteur : « De bonne foi, pensez-vous que Washington 1<sup>er</sup> soit et devienne le chef d'une dynastie de souverains ? », l'auteur des *Devoirs* ne donnaient pas de réponse. Mirabeau accordait

qu'une société naissante n'était pas forcée de se donner un seul chef, bien que la nécessité s'imposait au fur et à mesure qu'elle prospérait et que son organisation devenait plus complexe<sup>21</sup>.

- 12 La portée de la révolution américaine en tant que lutte pour l'affirmation de la liberté économique dépassait donc, pour Mirabeau, la dimension institutionnelle, ce qui l'amena à légitimer la nouvelle république aussi bien au niveau économique que politique. Le marquis avait déjà réfléchi sur la république à l'époque de ses premiers écrits physiocratiques dans le *Mémoire pour concourir au prix annoncé et proposé par la très-louable Société d'Agriculture de Berne, pour l'année 1759*, où il avait marqué le lien entre république, liberté et égalité et avait mis en rapport gouvernement républicain et conditions physiques défavorables. Plusieurs années plus tard, dans les *Entretiens d'un jeune prince*, il avait repris l'idée que la république était la forme de gouvernement la plus propice aux situations exceptionnelles<sup>22</sup>, en accord avec la conviction, à laquelle il demeura toujours fidèle, que la multiplicité des contextes empêchait l'uniformité des organisations politiques. Dans les *Devoirs*, Genève demeurait encore le modèle de république par excellence, en considération de sa population formée de montagnards et de sa position renfermée dans les montagnes<sup>23</sup> ; Mirabeau était toutefois désormais amené à réfléchir sur les nouvelles perspectives ouvertes par la création d'une république dans un vaste territoire et dans des conditions géographiques favorables.

## Benjamin Franklin entre le marquis et le comte de Mirabeau.

- 13 La richesse des positions du marquis de Mirabeau fut aussi l'expression de l'intensification des échanges entre les milieux physiocratiques et américains. L'intérêt des économistes français pour l'Amérique était augmenté sous l'impulsion et les informations qui provenaient de Benjamin Franklin et qui marquèrent le début d'un soutien politique plus convaincu. L'attention des *Éphémérides du citoyen* pour les colonies américaines dépassa la dimension économique, en se plaçant au cœur de l'accélération du commerce intellectuel entre la France et l'Amérique à partir des années 1770.
- 14 Les rapports entre Franklin – commissaire des colonies à l'occasion de visites en 1767 et 1769, puis représentant diplomatique du nouvel État en France de 1776 à 1785 – et les économistes s'alimentèrent d'un mutuel échange. Franklin trouva dans la physiocratie la systématisation de ses idées économiques en fortifiant son discours politique antibritannique. Il collabora aux *Éphémérides du citoyen*, qui le présentaient lui, l'idéologue de la démocratie agraire américaine, comme un adepte de la physiocratie, pour les utiliser comme canal de diffusion d'informations et de soutien à la cause américaine. En outre, Franklin encouragea la connaissance des auteurs physiocratiques aussi bien chez lui à Passy que par sa présence dans le salon de Mme Helvétius, fréquenté par les futurs Idéologues. Il fournit ainsi une contribution importante à la sauvegarde de la tradition physiocratique dans les milieux français<sup>24</sup>. Les physiocrates partagèrent les efforts de ceux qui, comme Franklin et Jefferson, dénoncèrent l'idée d'une infériorité naturelle américaine<sup>25</sup>, et ils contribuèrent à élaborer le mythe de la vertu américaine<sup>26</sup>. À partir du succès de l'action des colonies contre la Grande-Bretagne, l'Amérique se métamorphosa de mythe en réalité, gagnant le prompt soutien physiocratique<sup>27</sup>. La légitimation théorique du modèle agraire de Thomas Jefferson et des Républicains américains, au

moyen des principes élaborés par Quesnay et son groupe, consolida les liens entre la physiocratie et l'Amérique<sup>28</sup>.

- 15 Mirabeau fut l'auteur physiocratique avec lequel Franklin – qui partagea avec lui l'intérêt pour le thème de la population – noua à Paris les liens les plus étroits, et ce fut vraisemblablement le marquis qui le présenta à Quesnay<sup>29</sup>. Mirabeau appréciait Franklin, déclarant « son attachement et son Respect à l'homme de la Providence<sup>30</sup> » qui représentait une source d'informations sur les colonies américaines. Les rapports avec Franklin furent, pour Mirabeau, l'occasion de fortifier aussi au niveau politique ses vues sur les colonies par le biais d'un soutien convaincu à leur indépendance. Bien que découlant des fondements économiques physiocratiques, la réflexion de Mirabeau sur l'Amérique fut marquée par ses contacts avec Franklin, qui affirma la détermination des colonies à poursuivre leur indépendance en nouant libertés économique et politique.
- 16 Le lien avec Franklin constitua un point de référence commun pour le marquis et pour son fils. L'admiration de Franklin pour le marquis de Mirabeau s'adressa aussi au comte, que Franklin engagea au service de ses stratégies de propagande<sup>31</sup>.
- 17 À la demande de Franklin, Honoré-Gabriel publia en automne 1784 les *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus, ou Imitation d'un pamphlet anglo-américain*, originellement conçues comme la traduction française du pamphlet américain d'Aedanus Burke, qui dénonçait la création en 1783 d'un ordre militaire héréditaire américain<sup>32</sup>. À court d'argent, le comte accepta de devenir un pamphlétaire au service de Franklin, en utilisant pour son travail de longs extraits d'une lettre du même Franklin à sa fille Sarah Bache du 26 janvier 1784 contre la Société de Cincinnatus et le principe d'hérédité<sup>33</sup>. C'était la première fois que le comte dévoilait la paternité d'un ouvrage : « Je n'ai jamais rien imprimé sous un nom que mon père a rendu difficile à porter ». De cette coopération avec Franklin et de l'apport de ses collaborateurs, Chamfort et Thomas, sortit une œuvre qui dépassa le pamphlet de Burke et se présentait comme une attaque contre la noblesse en général, au moment où, sous la pression de Washington, la Société de Cincinnatus avait renoncé au principe héréditaire<sup>34</sup>.
- 18 En mêlant ses propres réflexions à celles de Franklin, Mirabeau déclencha une des plus dures attaques contre le principe héréditaire dans la France prérévolutionnaire, qui s'accompagnait d'une défense très passionnée de la république américaine et de ses potentialités économiques exceptionnelles : « un gouvernement Républicain n'a jamais rencontré dans aucune partie du globe des circonstances aussi favorables à son établissement. Terre nouvelle, inépuisable, dotée de toutes les richesses de la nature ; enceinte de mers immenses ; facile à défendre ; éloignée des souillures et des attentats du despotisme. Siècle de lumière et de tolérance »<sup>35</sup>.
- 19 Mirabeau croyait, comme son père, que les avantages des contacts entre le vieux et le nouveau monde étaient réciproques, que l'Amérique représentait à la fois un laboratoire politique et économique et que la noblesse était inséparable de la vertu<sup>36</sup>. La révolution américaine était « la révolution la plus étonnante, la seule peut-être qu'avoue la Philosophie<sup>37</sup> ». Le comte célébrait « une liberté de principes et de pensées » qui faisait des Américains de vrais républicains et qui allait de pair avec ses batailles pour la liberté de presse<sup>38</sup>. L'esprit de corps, dont la Société de Cincinnatus était l'expression, était bien plus redoutable dans une république que dans une monarchie, « dont, après tout, l'esclavage, plus ou moins malheureux, plus ou moins déguisé, est le chef-d'œuvre et le but éternel<sup>39</sup> ». À côté de la liberté, le principe d'égalité caractérisait la spécificité américaine : « Egalité naturelle. Egalité politique. Egalité civile. Telle est donc la doctrine

des Législateurs Américains<sup>40</sup>. » L'attaque contre les privilèges et une noblesse qualifiée de « vermine qui carie insensiblement la liberté » marquait les tons véhéments du discours de Mirabeau, qui exprimait aussi les sentiments de son commettant et indiquait comme points de références Sidney, Locke et Rousseau<sup>41</sup>. Par une approche qui le séparait de son père, Mirabeau mettait au cœur de son discours sur l'Amérique l'idée d'égalité :

Le premier des droits sublimes de l'humanité est la liberté ; le second est l'égalité, sans laquelle sa liberté ne peut être respectée ; le troisième est la propriété, fruit légitime d'un usage égal de la liberté. Les Cincinnati en détruisant le second de ces droits, abusent du premier, portent atteinte au dernier, et anéantissent leur lien commun<sup>42</sup>.

- 20 La prudence conseilla à Franklin et à Mirabeau de faire sortir l'ouvrage à Londres chez Johnson, le même éditeur qui avait publié en 1779 les œuvres de Franklin. Pour Mirabeau cette publication marqua les débuts de son succès comme auteur<sup>43</sup> et de ses relations avec les milieux radicaux et libéraux britanniques, auxquels il fut présenté par son patron américain : aux côtés de Price et des *Dissenters* religieux, de Benjamin Vaughan et de lord Shelburne, il eut l'occasion de renforcer son soutien à la révolution américaine : « This gentleman is esteemed here – écrivait Franklin à Vaughan le 7 septembre 1784 – and I recommend him to your civilities and counsels, particularly with respect to the printing of a piece he has written on the subject of *Hereditary nobility*, on occasion of the order of Cincinnati lately established in America<sup>44</sup>. »
- 21 Bien accueilli en vertu de cette réputation, Mirabeau offrit aux milieux britanniques sa collaboration en faveur de la démocratie agraire américaine : la première édition des *Considérations* comprenait aussi la *Lettre au Docteur Price* - que Turgot avait écrite en 1778 et qui était restée inédite - où l'ex-contrôleur général critiquait les constitutions des états américains trop fidèles au modèle politique anglais<sup>45</sup>. Dans la seconde édition il y ajouta la traduction des *Observations on the importance of the American Revolution* de Richard Price<sup>46</sup>, pour lequel il fit la même année la traduction en anglais de la lettre de Turgot, publiée avec l'original français en appendice à la seconde édition des *Observations*<sup>47</sup>.

## Le comte de Mirabeau et l'égalité américaine

- 22 Indépendamment de son estime pour le marquis de Mirabeau, Franklin s'était adressé à son fils car il en connaissait l'enthousiasme pour la révolution américaine. Il l'avait déjà dévoilé en 1777 dans l'*Avis aux Hessois*, où il avait dénoncé le commerce de soldats vendus par les princes allemands à l'Angleterre contre les insurgés américains, et où il exaltait le modèle économique et politique américain<sup>48</sup>. Le discours de Mirabeau était axé sur les thèmes de la liberté et de l'économie. La défense par les colons de leurs droits naturels, qui s'exprimait par leur « fanatisme de la liberté », constituait un modèle à suivre. Les Américains étaient « des hommes plus forts, plus industriels, plus courageux, plus actifs [...], ils [défendaient] leur propriété et [combattaient] pour leurs foyers<sup>49</sup> ». Une lecture économique opposait la révolution américaine et les politiques économiques des princes allemands, obligés en conséquence des dépenses en biens de luxe et du poids de la dette publique à vendre leurs soldats à l'Angleterre ; la défense de la liberté économique légitimait la lutte des colonies : « quand on attende aux propriétés [...] la résistance est le devoir, et ne peut s'appeler révolte »<sup>50</sup>.
- 23 Au-delà de la rhétorique des plaidoyers contenus dans l'*Avis aux Hessois*, Mirabeau concevait la naissance des États-Unis dans un nouveau cadre de relations internationales

favorable à la liberté de commerce<sup>51</sup>. Dans une lettre écrite en 1779, pendant sa réclusion, où il souhaitait un traité de commerce réciproque entre la France et l'Angleterre pour créer les conditions d'une paix durable, le soutien à la révolte des colonies était conçu « pour forcer ces fiers et enthousiastes Bretons à renoncer à leurs délires ambitieux ». Il stigmatisait Necker, « le panégyriste de Colbert », et aspirait à se transplanter en Amérique, « la plus respectable nation qui soit sur la terre »<sup>52</sup>. L'intérêt de Mirabeau pour l'Amérique ne fut donc pas uniquement dicté par les circonstances. On en retrouve des témoignages dans sa correspondance, et même dans ses papiers inédits. La rencontre avec Franklin et ses fréquentations britanniques lui donnèrent l'occasion d'approfondir ses connaissances de la situation américaine<sup>53</sup>.

- 24 Le *Précis de la révolution des États-Unis de l'Amérique*, sept feuilles manuscrites, rédigé sous la forme d'un résumé politique et militaire de la révolution jusqu'à 1778 et qui incluait aussi la transcription de la Déclaration d'indépendance, remonte également à l'époque de sa détention en 1779<sup>54</sup>. Les informations étaient tirées de l'*Abrégé de la révolution de l'Amérique* de Pierre-Ulric Dubuisson, paru en 1778<sup>55</sup>. « La Déclaration d'indépendance surprit d'autant moins qu'elle avoit été précédée le 15 may par l'adoption que la Virginie et la Caroline avoient faite de nouvelles formes de gouvernement. Leur exemple fut suivi »<sup>56</sup>. Les constitutions américaines avaient été bientôt connues en France par l'intermédiaire de Franklin, qui incita le duc de La Rochefoucauld à les faire traduire pour les *Affaires de l'Angleterre et de l'Amérique* (1776-1779). Les premiers recueils, dédiés à Franklin, étaient parus en 1778 chez le même éditeur Cellot qui publia l'*Abrégé* de Dubuisson<sup>57</sup>.
- 25 Dans le texte manuscrit, où Mirabeau partage l'idée de l'unité de la souveraineté, qui appartenait aussi à son père et qui avait amené Turgot à critiquer les constitutions américaines, on souligne la différence entre les constitutions des États qui divisaient la puissance législative entre deux chambres, en créant une « sorte d'Aristocratie », et la constitution de la Pennsylvanie, qui « est au contraire excellente ». Mirabeau critiquait toutefois la possibilité qu'elle donnait, comme celles du New Jersey et du Delaware, d'éviter les obligations militaires en fournissant « à sa place un autre homme, ou même une somme d'argent ». Il critiquait un privilège accordé aux plus riches : « Voilà où le défaut capital du système de législation du célèbre Penn a conduit<sup>58</sup>. »
- 26 Tandis que le *Précis de la révolution des États-Unis de l'Amérique* représente une sorte de travail préparatoire et un ensemble de notes d'information, un autre écrit resté inédit, *Sur l'Amérique*, dévoile une réflexion plus articulée qui renvoie à la lecture de la traduction française des *Letters on the American farmer* de Saint John de Crèvecoeur parue en 1784<sup>59</sup>, vraisemblablement la date de composition du manuscrit<sup>60</sup>. Mirabeau y célébrait « l'énergie de la nature brute<sup>61</sup> » et la spécificité des sociétés américaines par des arguments repris directement des *Lettres* de Crèvecoeur. Il exaltait la démocratie et la liberté, la lutte contre l'oppression, la tolérance et le modèle économique d'un peuple « qui s'est formé aux vertus, en plaçant ses espoirs dans l'agriculture ». On retrouve les échos des théories de la population de Franklin<sup>62</sup> et la célébration de la spécificité américaine<sup>63</sup>. Mirabeau admire la simplicité des mœurs et partage le mythe agraire américain de Crèvecoeur, mais il évoque aussi la prolifération « de grands écrivains en politique, de bons législateurs », la connaissance des « inventions de l'Europe dans l'agriculture » et, dans la science du gouvernement, les pratiques des assemblées où « les droits de l'homme et du citoyen<sup>64</sup> » n'avaient jamais été si bien éclaircis. Des passages sont repris presque textuellement des *Lettres*, là où il exalte la démocratie agraire : « le sol



qu'il foulent est à eux ; ils n'ont plus de loix que celles qu'ils se sont données eux-mêmes<sup>65</sup>. » Mirabeau conçoit son texte comme une contribution avisée aux discussions sur l'architecture constitutionnelle que l'Amérique allait se donner : « elle est donc bien intéressante à étudier dans ce moment. Les loix qu'elle s'est déjà données ont obtenu une grande attention ; et il importe qu'elles fassent beaucoup écrire. Mais on ne peut bien entendre celles qui existent, ni indiquer celles qu'il convient d'établir, si l'on n'est bien instruit des mœurs de ce pays<sup>66</sup>. »

## En marche vers la Révolution : un rapprochement difficile entre père et fils.

- 27 Au sujet de l'Amérique, le marquis et le comte de Mirabeau développent donc une réflexion qui leur permet, d'un côté, de préciser leurs positions et, de l'autre, de prendre part aux discussions qui touchent au cœur des dernières phases de l'Ancien Régime et de l'éclatement de la révolution en France. Face à ces enjeux politiques, leur distance se manifeste en 1788 sous forme d'une sorte de dialogue indirect autour du modèle politique des Américains et de leurs déclarations des droits, mais qui sous-entend aussi leurs différentes attentes face aux événements français.
- 28 Les discussions sur la réalité constitutionnelle américaine, qui se nouaient aux projets de réforme en France, avaient reçu une accélération dès 1787 par la publication de la *Defence of the Constitutions of Government of the U.S. of America* de John Adams, conçue comme réponse à la *Lettre au docteur Price* de Turgot. En France, le groupe des Américanistes s'inspira de la nouvelle république en opposant l'expérience américaine au modèle britannique. L'arrivée de Jefferson à Paris donna l'opportunité d'orchestrer une double action qui visait, d'un côté, à corriger les fausses informations sur la réalité américaine et, de l'autre, à esquisser des projets politiques qui s'inspiraient de la démocratie agraire jeffersonienne. Elle aboutit aux *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale* de Filippo Mazzei, parues au début de 1788<sup>67</sup>, un des ouvrages les plus représentatifs de la réflexion constitutionnelle française à la veille de la révolution, qui visait aussi à une action de propagande pour encourager les échanges économiques entre la France et les États-Unis, en vue d'intensifier les rapports politiques entre les deux pays.
- 29 Tout en demeurant loin de leurs positions politiques, le marquis de Mirabeau partagea l'idée de progrès et la vision dynamique de l'économie des Américanistes, le groupe le plus informé sur l'Amérique, dont faisaient partie aussi, aux côtés de Mazzei, Condorcet et Dupont de Nemours, attentifs aux potentialités économiques et politiques de la nouvelle nation américaine, ayant en vue aussi les réformes en France. Des critiques contre ces milieux s'élevèrent aussi dans le cercle du comte : dans l'*Analyse des papiers anglais* – le périodique créé entre 1787 et 1788 par Honoré-Gabriel, en collaboration avec Brissot et Clavière, prônant la convocation des états généraux et où l'Amérique fut un sujet très débattu –, Brissot adressa une critique féroce contre les *Recherches* et son auteur, « combattant les « traits odieux » de l'œuvre de Mazzei et défendant les *Lettres* de Crèvecoeur<sup>68</sup>.
- 30 Bien que sur des positions différentes, les deux Mirabeau partageaient la même conviction que la monarchie devait jouer un rôle central dans la crise française.

- 31 Face à la détérioration du climat politique et économique des années 1787-1788 et à la faiblesse de la monarchie, le marquis n'avait pas confiance dans les états généraux. Il jugeait que seulement un virage révolutionnaire aurait pu aboutir à l'établissement de l'ordre physiocratique : « Toute constitution, tout ordre a pour précurseur indispensable la révolution et l'excès du désordre [...]. Les ruines et le sang précéderont de nécessité un nouvel ordre de choses et les gouvernements deviendront économistes, mais pas plus tôt<sup>69</sup>. » En 1787, il avait déjà manifesté au bailli sa conviction sur l'inefficacité de la convocation des états généraux et sur l'importance d'une réforme de l'administration<sup>70</sup>. Il demeurait fidèle à ses projets d'assemblées provinciales, dont il revendiquait la paternité<sup>71</sup>. Âgé de 73 ans, le vieux marquis avait du mal à suivre l'évolution des événements français : « Je vois donc ce qui se passe avec intérêt, mais comme au spectacle, sans empressement ni inquiétude aucune<sup>72</sup>. » On devine de la correspondance des deux dernières années de sa vie un sentiment d'impuissance, de découragement et d'isolement : « tout ici, ou à peu près, est démocrate – écrivait-il au bailli vingt jours avant sa mort –, cette sorte de faction timorée qui se nourrit à l'hôtel de la Rochefoucauld y attire et gagne la jeunesse d'entre les notables et gens de cour même, qui arborent l'humanité<sup>73</sup>. » Il partage quand même avec son fils le sentiment de confiance dans le tiers-état<sup>74</sup> et dans le rôle que le comte pouvait y jouer : « Il a dit hautement – écrit-il au bailli en janvier 1789 – qu'il ne suffira pas qu'on démonarchise la France, et en même temps il est l'ami des coryphées du tiers<sup>75</sup>. »
- 32 En 1788, le comte de Mirabeau avait bien défini sa ligne politique et il avait enfin embrassé l'opinion répandue favorable à la convocation des états généraux<sup>76</sup>. Peu avant, dans la *Dénonciation de l'agiotage*, où l'extension de la prérogative royale était encore demandée avec force, il avait sollicité la création d'un système d'assemblées provinciales, d'après le modèle conçu par son père et développé dans le *Mémoire sur les municipalités* rédigé par Du Pont de Nemours pour Turgot en 1775, et dont le comte s'attribua la paternité, marque révélatrice d'une volonté d'appartenance<sup>77</sup>. Les plans d'assemblées provinciales représentèrent une des expressions les plus concrètes de l'approche physiocratique et de la volonté du groupe de Quesnay d'influer sur la politique des réformes en France et ils alimentèrent les discussions et les expérimentations à la veille de la révolution<sup>78</sup>. Le comte de Mirabeau partageait ces positions.
- 33 Au milieu des flottements des stratégies politiques des trois ordres, son projet visait à rassembler le roi et le peuple contre les privilégiés, attaqués aussi par son père, et à nouer la cause de la monarchie à celle de la démocratie, en vue d'établir une monarchie constitutionnelle, bâtie sur une déclaration des droits à l'instar de l'Amérique.
- 34 À l'époque où il jouait un rôle significatif parmi les acteurs des spéculations financières du milieu des années 1780, le comte avait fortifié ses convictions politiques aux côtés d'Isaac Panchaud, de Clavière et de Brissot, le groupe qui forma son « atelier » et d'où sortit une réflexion originale sur les liens entre économie et politique, alimentée par les expériences des protagonistes de la révolution de Genève de 1782. Collaborateur puis adversaire de Calonne et point de référence des joueurs à la baisse des actions de la Caisse d'Escompte, de la Compagnie des eaux de Paris et de la Banque d'Espagne, où la politique des prêts de la monarchie et les stratégies spéculatives des ministres se mêlaient aux intérêts privés, Mirabeau fut au cœur d'une phase effervescente des discussions françaises autour du crédit public. La réflexion sur le rapport entre économie et politique fit ressortir les revendications en faveur d'une constitution et de formes de représentation politique qui s'imposaient pour organiser un système de crédit public, bâti

sur la confiance, et elle se perpétua au cours de la révolution française avec la création des assignats<sup>79</sup>.

- 35 La plume de Mirabeau fut au service aussi bien des manœuvres ministérielles que de ses intérêts personnels. Ses écrits de circonstance révèlent quand même sa conception de l'État comme garant suprême de la liberté de transaction et de défense contre la spéculation. Déçu par Calonne, il attaqua en 1787 le contrôleur général et sa politique d'exploitation de la Caisse d'Escompte dans la *Dénonciation de l'agiotage*, où il esquissa un rapport entre finance et politique centré sur le rôle des assemblées provinciales.
- 36 Les attaques des auteurs physiocratiques contre le crédit public et la richesse mobilière découlaient d'une culture économique à l'opposé des arguments qui avaient amené Mirabeau, en 1790, à justifier les assignats sur des fondements politiques, « un moyen simple et déjà éprouvé de multiplier les défenseurs de la Révolution, de les unir par l'intérêt<sup>80</sup> ». Mirabeau partagea quand même avec son père et les physiocrates l'attention portée aux assemblées provinciales pour la mise en place d'une représentation politique décentrée et aux fondements économiques, concevant ces assemblées comme des instruments pour affirmer la confiance du public. Entre 1787 et 1788, à l'époque des tentatives de réforme qui firent des assemblées provinciales un des enjeux des politiques des derniers ministères, face à la crise financière et à l'urgence de la réforme fiscale, Mirabeau célébra les projets de son père, qui visaient à créer « une administration particulière, dans laquelle les propriétaires eux-mêmes ou leurs représentants seroient chargés de répartir les impôts, de diriger les travaux publics, d'être les organes de l'autorité envers le peuple, ceux des besoins et des droits du peuple auprès de l'autorité<sup>81</sup> ».
- 37 Conçue comme établissement de crédit au service des intérêts du commerce, la Caisse d'Escompte était devenue, sous Necker et Calonne, un instrument pour alimenter la spéculation. En vue de restaurer sa vocation commerciale, Mirabeau sollicitait la création des assemblées provinciales pour mettre en rapport la Caisse avec les demandes locales et réclamait des garanties constitutionnelles, qui renvoyaient au *Mémoire sur les municipalités* : « Aussi long-temps qu'une constitution régulière n'organisera pas le royaume, nous ne saurons qu'une société composée de différens ordres mal unis [...]. Chaque individu se considère comme isolé de la société, le gouvernement est regardé comme l'ennemi commun<sup>82</sup>. »
- 38 Cette phase de l'activité et de la réflexion politiques de Mirabeau correspond également à une période où il cherche à se rapprocher de son père. L'intérêt personnel animait sans doute ses efforts : le comte visait à obtenir de son père le don d'un fief, qui lui aurait facilité l'élection aux états généraux comme représentant de la noblesse. Ces tentatives s'accompagnèrent d'un renforcement de ses positions physiocratiques, qu'il exprima dans la *Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, publié en 1788 avec une dédicace à son père, datée du 19 août<sup>83</sup>.
- 39 Même si le comte n'embrassa pas en entier les principes physiocratiques – sa préférence allant à la petite culture et jugeant l'impôt unique territorial valable mais difficile à appliquer – il exaltait dans son œuvre la révolution opérée par la physiocratie<sup>84</sup>, « ce système si simple, qui place dans la liberté des hommes et des choses tout l'art de les gouverner » et qui, le premier, avait fixé les principes de la science économique à travers l'évidence d'une démonstration mathématique<sup>85</sup>.

- 40 À l'aide des informations fournies par son collaborateur Mauvillon, Mirabeau détaille ses convictions économiques. Son esprit antisystématique appréciait ici l'abstraction de la théorie économique. Il célébrait « cette belle science de l'économie politique » et il en parlait comme d'un vrai système opposé aux pratiques mercantilistes :
- [Ces pratiques manquent] de la force nécessaire pour abstraire, et de l'étendue d'esprit qui saisit les objets dans leur ensemble. Nous ne retracerons point ici le système des philosophes Français qu'on a tâché de flétrir d'un nom de sectaires, du nom tout au moins ridicule d'économistes. Ce système a produit une grande révolution dont ses auteurs ne recueilleront peut-être pas la gloire, faute d'avoir adapté leur langage à leur siècle, mais qui sera le sauveur, et le restaurateur de l'espèce humaine<sup>86</sup>.
- 41 Smith, en Angleterre, et Mauvillon en Allemagne, avaient favorisé le rayonnement de la nouvelle science de l'économie. Mirabeau côtoya les transformations de la réflexion physiocratique, qu'il approcha à travers ses contacts avec la génération la plus jeune des physiocrates, personnifiée par Du Pont de Nemours, auquel le marquis avait confié la mission de gouverner son fils rebelle<sup>87</sup>.
- 42 Attaques contre l'Église mises à part, le marquis apprécia la science économique de l'écrit de son fils, qui « est travaillé en tout d'après les principes économiques et achèvera ou avancera de beaucoup la révolution à cet égard quant aux opinions courantes »<sup>88</sup>.
- 43 Au cours de la crise finale de l'Ancien Régime la physiocratie représentait, pour le comte de Mirabeau, un projet encore universellement valable et qui s'accordait avec son idéal de monarchie démocratique. Il partageait l'idée physiocratique de l'origine naturelle des sociétés et le principe d'après lequel les hommes se réunissent en société pour jouir entièrement de leurs droits naturels<sup>89</sup>. On peut placer dans ce cadre aussi sa conception de l'origine naturelle de la notion de déclaration des droits, telle qu'elle était énoncée dans *Aux Bataves sur le Stathouderat* et dans le projet de déclaration des droits y annexé, tiré de l'exemple américain et daté 1<sup>er</sup> avril 1788<sup>90</sup>.

## Le comte de Mirabeau et sa Déclaration des droits.

- 44 À l'origine de la réflexion d'Honoré-Gabriel sur la notion de déclaration des droits, il y a le rejet des contrepoids de la constitution anglaise, qu'il partagea avec son père et la physiocratie<sup>91</sup>, et l'idée de souveraineté populaire. Mirabeau encouragea les Bataves à se donner un gouvernement capable d'assurer la justice et l'intérêt commun en leur indiquant le modèle américain. La réponse qui venait de l'Amérique était « un tableau des droits qui vous appartiennent en qualité d'hommes <sup>92</sup> », d'après l'énoncé appuyé sur l'incipit de la Déclaration des droits de la Virginie. En puisant aux principes formulés dans les déclarations américaines, Mirabeau rédigea son propre projet en vingt-six articles.
- 45 Dans les commentaires qui suivent chaque article, Mirabeau dévoile toute sa dette envers la réflexion politique américaine, et en particulier le modèle de la Déclaration des droits de la Virginie, à laquelle il emprunte aussi la succession des articles, qu'il reproduit parfois même textuellement. L'origine naturelle du principe d'égalité est énoncée dans le premier article : « Tous les hommes sont libres et égaux<sup>93</sup> », et le commentaire précise : « égaux et libres par l'intention de la nature », en marquant le décalage entre l'état de nature et l'état social, où « les inégalités factices partagent les hommes en deux classes »<sup>94</sup>. Les notions d'égalité, de liberté et de souveraineté populaire caractérisent la pensée de Mirabeau. L'idée de peuple, séparée de celles de « populace » et de « noblesse », est liée à

un exercice de la souveraineté inséparable d'une conception de la représentation politique qui rejette le mandat impératif. La perspective économique fait de l'intérêt le fondement du lien social : « C'est la propriété qui fait les citoyens, et le fanatisme de la propriété est le plus ardent, comme le plus puissant des fanatismes<sup>95</sup>. » Dans le cadre de l'acceptation de la séparation des pouvoirs, l'article XI reconnaît la prépondérance du législatif : « La nature de la puissance législative est de ne pas se prescrire des bornes<sup>96</sup>. » Le rejet de tout monopole et la liberté de commerce sont énoncés aux articles IX et XXIII, ainsi que la liberté de culte et de presse (articles XXV et XXVI). Les garanties contre la justice arbitraire, une priorité pour le comte, qui expérimenta plusieurs fois la réclusion, occupaient six articles du projet.

- 46 Mirabeau emprunta donc à la réflexion politique américaine et directement aux textes rédigés par les différents États sa notion et son modèle de déclaration des droits, qu'il utilisa lors des travaux pour la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, approuvée par l'Assemblée constituante en août 1789. Mirabeau fit parti, avec l'évêque de Langres, La Luzerne, Desmeuniers, Tronchet et Redon, du Comité des cinq et fut nommé rapporteur du texte présenté à l'Assemblée le 17 août<sup>97</sup>. Les positions du comte allaient au-delà du document finalement approuvé, dont il critiqua les restrictions dans les pages du *Courier de Provence*<sup>98</sup>.
- 47 L'idée d'un pouvoir central fort, qui pût se conjuguer avec une organisation décentralisée et qui n'était pas étrangère à la vision de son père et à ses projets d'assemblées provinciales, marqua aussi la lecture du modèle constitutionnel américain de Mirabeau et son idéal de monarchie démocratique. Plus spécifiquement, Mirabeau adopta les positions de Turgot sur le rejet du modèle politique britannique des *checks and balances* et sur le lien entre pouvoir monarchique et décentralisation administrative. Dans *Sur la liberté de la presse*, publié en 1788, il renouvela les critiques adressées par Turgot aux Américains et à leur imitation du modèle de la constitution mixte britannique<sup>99</sup>.
- 48 Le premier numéro de l'*Analyse des papiers anglois* exaltait la contribution des Américains « à perfectionner leur Législation politique », qui dépassait même la portée de leur indépendance, car ils étaient parvenus par leur modèle politique à annuler l'opposition des intérêts : « On établit une autorité qui émanant directement du Peuple, ne sauroit produire une aristocratie indépendante et oppressive ». L'Amérique avait abouti à l'équilibre entre les États et le pouvoir central à travers l'organisation du Congrès et sa Constitution<sup>100</sup>. L'auteur d'une série d'articles sur l'Amérique, vraisemblablement Mirabeau, admirait le système fédéral américain comme la meilleure forme de gouvernement, bien que destiné à s'effondrer par la mauvaise division des pouvoirs.
- 49 Le modèle fédéral américain, qui assurait le rapport entre centre et périphérie, était pour Mirabeau un point de référence aussi pour la France, modèle capable de concilier roi et peuple à travers un système de gouvernement, « combiné de manière, qu'au moyen de sa forme fédérative, il eût toute la puissance d'un grand empire, et par sa division en diverses juridictions particulières, la police douce et le bon ordre d'un petit état<sup>101</sup> ». À l'instar de l'exemple américain les mêmes liens devaient se créer entre les états généraux et les assemblées provinciales, ce qui impliquait aussi, pour Mirabeau, le rejet du mandat impératif, qui aurait fait des électeurs « une aristocratie aussi préjudiciable aux vues du Monarque, que dangereuse aux droits du peuple<sup>102</sup> ». Les États-Unis étaient donc un modèle à suivre, car ils avaient éliminé ces inconvénients après les avoir éprouvés.
- 50 On peut saisir cette même présence du modèle américain et de la physiocratie dans l'intervention de Mirabeau à l'Assemblée nationale lors des débats sur l'organisation des

municipalités le 23 juillet 1789. C'était, à ce qu'il prétend, son premier discours après la mort de son père. Il répondait aux critiques avancées par Mounier, qui avait dénoncé le danger « de créer des États dans l'État ». L'autonomie des États américains et l'idée d'une représentation nationale enracinée au niveau local constituaient les piliers de la réfutation de Mirabeau : « Les Municipalités [...] sont la base du bonheur public », subordonnées à l'Assemblée, mais libres de se donner leur propre organisation : « Voyez les Américains. Ils ont partagé leurs terrains inhabités en plusieurs États qu'ils offrent à la population, et ils laissent à tous ces États le choix du Gouvernement qu'il leur plaira d'adopter pourvu qu'ils soient républicains, et qu'ils fassent partie de la confédération<sup>103</sup>. »

- 51 A la même époque où il s'engageait à l'Assemblée, Mirabeau continuait à poursuivre son projet éditorial « de concordance entre les physiocrates français et les physiocrates anglais », regrettant que son activité de député absorbât la plus grande partie de son temps. Dans la lettre du 31 décembre 1789, où il exprimait ses sentiments à Mauvillon, il prônait l'établissement d'un impôt unique, une évidence et une nécessité pour « l'industrie humaine et la fécondité de la terre<sup>104</sup> ». Le rôle central de l'impôt, qui se plaçait au cœur de la physiocratie, couplé avec une attention à la population, empruntée aussi bien à son père qu'à Franklin, marqua aussi les arguments de son discours du 3 novembre contre le plan de division territoriale de la France présenté par Thouret, au nom du comité de constitution, qui fit de Mirabeau un des protagonistes des discussions pour la création des départements.
- 52 L'expérience américaine et la réflexion économique avaient accoutumé le comte à réfléchir sur le lien entre la dimension territoriale et l'organisation de l'État. Mirabeau rejetait la division géométrique de la France, réclamant une attention aux spécificités locales, qu'on retrouve aussi dans les *Observations* inédites de son père sur la Déclaration des droits de la Virginie<sup>105</sup>, ce qui ne va pas à l'encontre de leur commun rejet des particularismes et des privilèges, qui fut aussi à l'origine de la création des départements.
- 53 L'opposition entre les arguments de Thouret et de Mirabeau marqua les discussions sur la définition des circonscriptions territoriales selon les revenus et la fiscalité. Leurs positions différentes perpétuaient au cœur de l'Assemblée nationale le legs physiocratique sur les liens entre décentralisation et représentation. Le plan Thouret-Sieyès était centré sur le territoire et la définition des divisions administratives et électorales s'inspirait du principe d'égalité ; les propositions de Mirabeau privilégiaient le critère de la population et visaient à consolider la représentation. Il proclamait que son but prioritaire n'était pas d'organiser une « représentation proportionnelle, mais de rapprocher l'administration des hommes et les choses et d'y admettre un plus grand concours de Citoyen » et il justifiait son approche graduelle par la volonté de « rapprocher les Représentants des Représentés ». Son projet, qui proposait la création de cent vingt départements au lieu de quatre-vingt, afin de garder plus d'unité et de simplicité dans l'organisation, faisait du nombre d'habitants le critère clé pour la détermination des capacités contributives de chaque division territoriale<sup>106</sup>.

## Un dialogue indirect : le marquis de Mirabeau et ses observations sur la Déclaration des droits de la Virginie.

- 54 En août 1789, peu après la mort de son père, en discutant à l'Assemblée nationale le projet de déclaration des droits de Sieyès, Mirabeau rappela à l'abbé sa dette envers les physiocrates, auxquels il était redevable de l'idée qui faisait de la jouissance des droits naturels le but prioritaire de la réunion des hommes en société : « Tout est dans ce principe si élevé, si libéral, si fécond, que mon père et son illustre ami, M. Quesnay, ont consacré il y a trente ans<sup>107</sup>. » La distance entre père et fils demeura toutefois profonde et peut être mesurée par leurs différentes attitudes face à la notion de déclaration des droits et au modèle américain.
- 55 Le marquis de Mirabeau participa aux discussions sur la nature des déclarations des droits comme fondement de l'édifice constitutionnel par un texte resté inédit et rédigé en 1788 à la même époque où son fils élaborait ses réflexions.
- 56 Les *Observations sur la déclaration des droits de la Virginie* ont été écrites par Mirabeau environ un an avant sa mort. Sous la pression des événements qui annonçaient l'approche de la Révolution, le marquis, qui fut observateur des discussions qui se déroulaient dans les milieux intellectuels qui lui étaient proches, et même dans son entourage familial, consacra ses dernières réflexions à l'analyse des fondements politiques de la révolution américaine. Ce fut aussi pour lui l'occasion de réaffirmer les principes de la physiocratie. Le marquis considérait que le projet physiocratique avait été élaboré trop prématurément et que la cohésion et la force d'action du groupe étaient désormais épuisés<sup>108</sup>. Isolé et partagé entre espoir et déception, il conçut l'idée d'esquisser, à partir de la Déclaration des droits de la Virginie, une réflexion à la fois politique et économique qui visait à marquer aussi bien sa position critique au milieu des discussions en France à la veille des États Généraux que ses convictions d'économiste, toujours fidèle à l'idée que l'Amérique représentait un banc d'épreuve pour la physiocratie.
- 57 Mirabeau fut encouragé à rédiger ses *Observations* par la publication au début de l'année 1788 des *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale* de Filippo Mazzei. Le 26 avril, il écrivait au bailli : « Tâche de te procurer un livre nouveau intitulé : *Recherches sur les Américains*. C'est le seul que j'aie voulu lire sur ce nouveau drame de civilisation encore trop récent pour que tout ce qu'on en écrit ne se ressente des passions diverses et de celle surtout, si commune aujourd'hui, de vouloir dissenter et régenter sur ce qu'on ne sait ni ne peut savoir<sup>109</sup>. » On peut vraisemblablement placer la rédaction du manuscrit entre le printemps et août 1788, en tout cas après la parution des *Recherches* de Mazzei au début de l'année<sup>110</sup>. À la date du 26 août 1788, l'écrit était terminé, comme on le déduit d'une lettre de Mirabeau à Du Pont de Nemours : « J'ai un petit ouvrage relatif aux 18 articles de la déclarations des droits en Virginie, qui certainement ressent du travail d'une tête voutée, depuis 30 ans arrêtée sur ce même objet<sup>111</sup>. » Une accélération fut peut-être conférée, à la fin de juin, par la *Lettre à la Chambre de Commerce de Normandie* de Du Pont de Nemours, où Mirabeau vit un affaiblissement des convictions physiocratiques de Du Pont, qu'il tenait d'ailleurs pour un des collaborateurs des *Recherches*<sup>112</sup>. La publication, au printemps de la même année, du projet de déclaration des droits du comte de Mirabeau, contenu dans *Aux Bataves*, peut

également avoir représenté un aiguillon pour le marquis, et l'avoir poussé aussi bien à marquer la distance qui le séparait de son fils qu'à corriger des arguments qu'il jugeait mal posés. C'est autour des notions de souveraineté populaire, d'égalité, de religion et de liberté de la presse qu'on peut saisir toute l'ampleur de l'opposition entre père et fils.

- 58 La légitimité de la révolution américaine et de la nouvelle république au nom d'une liberté aux fondements économiques contre le modèle politique et économique de la Grande-Bretagne associe le marquis au comte. Les arguments politiques énoncés par le marquis découlent de la théorie économique : les disputes autour de la fiscalité avaient déclenché la lutte des colonies contre la Grande-Bretagne. La propriété et sa tutelle étaient au fondement de leur force politique et le consentement des citoyens, qui par leur travail assuraient les moyens de la reproduction, en conféraient la légitimité. C'était là la justice de toute révolution : « Quant à ce qui est d'abolir le gouvernement reçu, la force seule peut le faire, c'est la guerre et celle-ci n'entre que comme défensive dans les lois de l'ordre naturel<sup>113</sup>. »
- 59 Le marquis de Mirabeau souligne à maintes reprises l'impossibilité d'imposer aux sociétés une organisation homogène, en marquant les rapports qui liaient les formes de gouvernement aux conditions géographiques, une idée qui remonte au début de sa réflexion<sup>114</sup>. Avant d'aborder l'analyse de chaque article, Mirabeau fixe son paradigme interprétatif, défini par les coordonnées physiocratiques. Ce cadre théorique préliminaire l'amène à mettre en cause la portée universelle accordée à la déclaration, ses fondements ne s'inscrivant pas dans la physiocratie : « Cette législation fut bonne pour la Virginie ; puisse-t-elle l'être mille ans et plus ; mais elle consacre des principes que je croirais être dangereux et exagérés dans leurs conséquences, s'ils étaient posés comme base universelle des constitutions sociales : et c'est cela que je me crois en droit de discuter<sup>115</sup>. »
- 60 Les *Observations* sont organisées en commentaires, article par article, à partir de la version en dix-huit rubriques insérée dans les *Recherches* de Mazzei. L'examen des cinq premiers articles représente un tout enchaîné qui fait de la physiocratie la clé interprétative de la réalité politique américaine. Mirabeau ne partageait pas les métamorphoses du rationalisme politique physiocratique qui, chez Mazzei, Condorcet et Du Pont de Nemours, aboutirent à la notion de démocratie représentative et, chez son fils, à l'idée de monarchie démocratique. À partir de ces prémices, il rejetait les principes d'égalité et de souveraineté populaire des deux premiers articles, qui étaient aussi au cœur de la réflexion de son fils.
- 61 À la notion d'égalité naturelle parmi les hommes, par laquelle débute la déclaration de la Virginie comme le projet du comte, le marquis oppose l'idée des conditionnements physiques de l'homme et de sa faiblesse naturelle, qu'il expliquait par de longs extraits tirés de l'article *Droit naturel* de Quesnay, et qui légitimait le principe de hiérarchie, élargi de la famille à toute la société<sup>116</sup>. L'analyse de la notion de souveraineté du deuxième article est centrée sur l'idée de l'assujettissement évident et nécessaire de l'homme aux lois physiques. Mirabeau concentre la physiocratie dans le principe de l'unité et de la souveraineté de la loi, de l'ordre de la nature et précédant toute forme de société. La distinction entre la loi expression de la raison et la loi émanation de la volonté générale marque la distance du marquis vis-à-vis des auteurs des *Recherches* et de son fils<sup>117</sup>.
- 62 En discutant du quatrième article, qui rejette tout privilège et droit héréditaire, Mirabeau donne un long récit sur la monarchie, la forme de gouvernement la plus convenable à une nation agricole. La défense des rangs est ferme, même à une époque où le marquis n'avait



plus confiance en la noblesse et soutenait l'action politique de son fils en partageant son projet de consolidation de la monarchie contre les ordres privilégiés<sup>118</sup>. Mirabeau ne mettait de toute façon pas en cause le gouvernement républicain des Américains, même si une issue monarchique était considérée comme possible<sup>119</sup>.

- 63 C'est autour de la liberté de la presse et de la religion que se creuse l'écart entre Mirabeau et son fils. Aussi bien le projet de déclaration du comte<sup>120</sup> que le texte de la Virginie<sup>121</sup> célébraient une complète liberté de la presse. Même si le marquis embrassait le principe de la liberté d'expression, il séparait nettement la liberté de la presse de la liberté publique, redoutant de possibles manipulations de l'opinion publique et refusant de considérer toute réglementation comme une expression de despotisme, telle qu'elle était dénoncée dans la Déclaration de la Virginie, et que le comte avait proclamé la même année dans *Sur la liberté de la presse*.
- 64 Le marquis de Mirabeau apprécia la profession de foi physiocratique énoncée dans la *Monarchie prussienne* et reconnut dans son fils un « élève économique<sup>122</sup> », mais il critiqua ses attaques violentes contre la religion. En commentant le dernier article de la déclaration de la Virginie, il donna un exposé dense et fourni du sujet qui y était traité, la religion ayant marqué la spécificité de sa pensée au sein du groupe physiocratique. Son idée de tolérance<sup>123</sup>, circonscrite uniquement à la sphère personnelle, s'accompagnait de l'exigence d'assurer l'uniformité de culte, une nécessité qu'il jugeait s'imposer aux États agricoles, tels que les États-Unis. Ces arguments se rapprochaient des réflexions développées dans les *Devoirs*, autre œuvre tardive qui marqua davantage la dimension religieuse et morale de la dernière partie de la vie du marquis.
- 65 Les *Observations sur la Déclaration de la Virginie*, esquissées presque à la veille de sa mort, à une époque où il allait renouer les rapports avec son fils, furent donc pour Mirabeau l'occasion de réfléchir sur un sujet partagé avec une génération en marche vers la révolution. Le vieux marquis s'était associé à l'enthousiasme répandu pour la révolte des colonies américaines et pour leurs potentialités économiques, mais il n'arriva pas à saisir toutes les implications politiques de la liberté de commerce<sup>124</sup>. Autour de la déclaration des droits s'accomplit cette rupture : « Il est nécessaire de se rappeler ici que c'est à la Déclaration des droits, considérée comme le palladium présent et futur des sociétés civilisées et l'enseigne des droits imprescriptibles de l'humanité, que j'oppose ce petit recueil d'observations ; et qu'il faut dès lors faire abstraction des circonstances particulières, toujours impérieuses, et qui sans doute ont été saisies ou supportées par la perspicacité des rédacteurs<sup>125</sup>. »
- 66 Autour du rapprochement tardif du marquis de Mirabeau et de son fils se joua un drame à la fois familial et national aux enjeux très profonds. À travers l'analyse des écrits et de l'action du comte on peut saisir toute la présence dans sa réflexion de la culture physiocratique, qui faisait partie de son milieu domestique. Mirabeau fils fut un acteur politique intelligent, ambigu et sans scrupule. Ses positions convaincues sur la portée et la validité de la nouvelle science de l'économie à la veille de la Révolution française, qu'il manifeste dans la correspondance à ses amis et collaborateurs, témoignent toutefois que ses arguments économiques n'étaient pas uniquement dictés par son intérêt personnel. La *Monarchie prussienne* représente un texte important pour saisir le lien entre économie et politique, qui puisa dans la physiocratie à une époque et dans un contexte où même le marquis n'avait plus confiance dans sa force d'action.
- 67 Ce fut autour de la Révolution américaine que l'écart entre père et fils se manifesta ouvertement. Laboratoire à la fois économique et politique, l'Amérique, ses événements

et son modèle politique accélèrent les discussions en Europe sur les notions de souveraineté, liberté, droits, égalité et constitution. L'apport des auteurs physiocrates à la lecture économique de la Révolution américaine fut incontestable. Parmi eux, Du Pont de Nemours et Condorcet, qui était également proche de la physiocratie, furent partisans et même protagonistes des deux révolutions démocratiques de la fin du dix-huitième siècle. Le marquis de Mirabeau n'accomplit pas ce pas décisif. La portée globale de la rencontre entre Mirabeau et son fils représente un épisode emblématique des différences générationnelles annonçant le tournant imminent qui imposa le passage des réformes à la révolution.

## NOTES

1. « D'abord féodal et philanthrope, puis libéral et décentralisateur... démocrate sans être égalitaire » (Louis DE LOMÉNIE, *Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 5 vol., Paris, E. Dentu, 1879-91, t. I, p. 485). Tocqueville aussi saisit, dans Mirabeau, l'« invasion des idées démocratiques dans un esprit féodal » (Alexis-Henri-Charles de Clérel DE TOCQUEVILLE, *Œuvres complètes*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1953, t. II, *L'Ancien Régime et la Révolution. Fragments et notes inédites sur la révolution*, « Notes sur le marquis de Mirabeau », p. 440).
2. L. DE LOMÉNIE, *Les Mirabeau*, op. cit., t. IV, p. 137.
3. J. BÉNÉTRUY, *L'atelier de Mirabeau : quatre proscrits genevois dans la tourmente révolutionnaire*, Genève, A. Jullien, 1962.
4. « L'intérêt de chaque nation est que ses voisins soient plus riches et plus heureux. C'est là le magnétisme philosophique qui rend cette théorie vraiment respectable » (Lettre à Jacob von Mauvillon, 19 décembre 1786, dans Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres du Comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, écrites durant les années 1786, 1787, 1788, 1789 et 1790*, s. l., s. é., 1792, p. 131).
5. Lettre à Jacob von Mauvillon, 22 octobre 1788, *ibid.*, p. 417.
6. « L'homme aux miracles, qui vient de renverser le seul ministre qui voulut une révolution au profit de la nation, n'a ni talent proportionné aux circonstances, ni une âme civique, ni des principes vraiment libéraux » (Lettre à Jacob von Mauvillon, 20 septembre 1788, *ibid.* p. 394-395). Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres du Comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker*, s. l., s. é., 1787.
7. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Aux Bataves sur le Stathouderat*, s. é., s. l., 1788. L'écrit est daté 1<sup>er</sup> avril 1788.
8. Victor RIQUETI DE MIRABEAU, *Observations sur la déclaration des droits du bon peuple de Virginie portée le 1<sup>er</sup> juin 1776*, dans Victor RIQUETI DE MIRABEAU, Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS, *Dialogues physiocrates sur l'Amérique*, textes réunis, présentés et édités par Manuela Albertone, Paris, Classiques Garnier, 2015. Le manuscrit fut vraisemblablement composé entre printemps et août 1788 (cf. *ibid.*, p. 32-35).
9. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *De la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, 7 vol., Londres, s. é., 1788.
10. Cf. Louis de LOMÉNIE, *Mirabeau et son père à la veille de la Révolution*, Paris, Didot, 1874.

11. V. RIQUETI DE MIRABEAU, *L'Ami des Hommes, ou Traité de la population. Nouvelle édition augmentée d'une quatrième partie et de sommaires*, 3 vol., s. l. [Avignon], s. é., 1758-1760, op. cit., t. III, troisième partie, *Des Colonies*, ch. VI, p. 226-7.
12. *Ibid.*, p. 240-241.
13. *Ibid.*, t. I, p. 250.
14. V. RIQUETI DE MIRABEAU, *L'Ami des Hommes*, op. cit., t. III, troisième partie, p. 269-70.
15. Cf. Paul B. CHENEY, « Les économistes français et l'image de l'Amérique. L'essor du commerce transatlantique et l'effondrement du 'gouvernement féodale' », *Dix-huitième siècle*, vol. 33, 2001, p. 231-45 ; Alain CLÉMENT, « Du bon et du mauvais usage des colonies : politique coloniale et pensée économique française au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'économie politique. Histoire de la pensée économique*, vol. 56, 2009, p. 101-127.
16. « Quatrième Lettre de M. B. à M... sur la dépravation de l'ordre légal », *Éphémérides du citoyen*, 1768, t. II, p. 7.
17. Victor RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres sur la restauration de l'ordre légal*, F. H. Schneider, Amsterdam, 1769, p. 15-6.
18. Cf. Vieri BECAGLI, « Quesnay, Mirabeau, il "Tableau" e la "Théorie" », dans François QUESNAY, *Tableau économique. Con saggi di Vieri Becagli, Giorgio Gilibert e Luigi Pasinetti*, Giancarlo De Vivo (dir.), Milan, Fondazione Raffaele Mattioli, Milano, 2009, p. 13-94.
19. Victor RIQUETI DE MIRABEAU, *Les Devoirs*, Milan, au Monastère Impérial de Saint-Ambroise, 1780, p. 150. Bien que publiée en 1780, l'œuvre, de l'aveu de Mirabeau, avait été commencée au début de la révolution américaine (*ibid.*, p. 42).
20. *Ibid.*, p. 150-151.
21. *Ibid.*, p. 210-211.
22. Victor RIQUETI DE MIRABEAU, *Entretiens d'un jeune prince avec son gouverneur*, Moutard, Londres, Paris, 1785, p. 27.
23. V. RIQUETI DE MIRABEAU, *Les Devoirs*, op. cit., p. 213.
24. Cf. Alfred O. ALDRIDGE, *Benjamin Franklin et ses contemporains français*, Didier, Paris, 1963.
25. Cf. « Critiques raisonnées. Lettres d'un Fermier de Pensylvanie aux Habitants de l'Amérique septentrionale, par M. Dickinson : traduites de l'Anglois », *Éphémérides du citoyen*, 1769, t. X, p. 44-48, où l'on attaquait les théories dégénératives de Buffon ; P-J. ROUBAUD, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, Paris, Desventes de la Doué, 15 vol. , 1770-1775, t. V, p. 56-57, où l'on attaquait de Paw.
26. « Des Troubles qui divisent l'Angleterre et ses colonies », *Éphémérides du citoyen*, 1768, t. VII, n° III, première partie, p. 34-91 ; t. VIII, troisième partie, n° 1, p. 159-192 ; « Lettre de Mr. H. à l'auteur des *Éphémérides*, au sujet du Pays florissant qui n'a point de Villes, dont il a été parlé dans le troisième Volume de cette année », *Ibid.*, 1769, t. VIII, n° 1, p. 52 ; « Lettres d'Abraham Mansword, Citoyen de Philadelphie, à ses compatriotes de l'Amérique septentrionale, Première Lettre contenant une idée des loix fondamentales qui pourront être adoptées par les diverses Provinces américaines, lorsqu'elles seront devenues une République confédérative », *Ephémérides du citoyen*, 1771, t. XI, n° 3, p. 74-112 ; « Seconde Lettre contenant une idée de la constitution à donner aux Etats Généraux de l'Amérique septentrionale, et des Cérémonies à observer lors de leur tenue », 1771, t. XII, n°1, p. 6-45.
27. Forbonnais attaquait les « Doctrinaux » qui avaient appliqué leur « système de liberté générale » aussi aux colonies. « Ils n'ignorent pas qu'on reproche à leur système de conduire les Colonies à l'indépendance », mais ils « se croient nés pour réformer tous les Gouvernements [...] ». Il paraît que les intérêts politiques ne sont d'aucune considération auprès de nos Cosmopolites » (François Véron DUVERGER DE FORBONNAIS, « Sixième et dernier Extrait. Principes et Observations économiques de M. de Forbonnais », *Journal de l'agriculture, du Commerce et des Finances*, novembre 1767, p. 17-18).

28. Pour une analyse plus détaillée de la physocratie en Amérique, je renvoie à mon volume, Manuela ALBERTONE, *National Identity and the Agrarian Republic. The Transatlantic Commerce of Ideas between America and France (1750-1830)*, Farham, Ashgate, 2014.
29. Alexander Small, dans une lettre adressée à Franklin en 1777, écrivit: « I dare say the Ami des Hommes, and his friends live in friendship with you » (St. Philips Minorca, 15 mars 1777, dans Benjamin FRANKLIN, *The Papers*, New Haven, Yale University Press, 1959-, t. XXIII, p. 497-98).
30. Mirabeau à Franklin, 19 juillet 1777, dans *ibid.*, p. 336.
31. Franklin ne rencontra pas Honoré-Gabriel, emprisonné, pendant ses premiers séjours à Paris. Ce fut Mme Helvétius qui organisa leur rencontre en 1778.
32. « Mirabeau se charges de le traduire [Burke], d'après les instances du docteur Franklin » (Jean-Marie-Nicolas LUCAS DE MONTIGNY, *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif*, 8 vol. , Paris, A. Guyot, 1834-35, t. IV, p. 159). Cf. également Markus HUNEMORDER, *The Society of Cincinnati. Conspiracy and Distrust in early America*, New York, Berghahn, 2006.
33. Bernard FAY, « Franklin et Mirabeau collaborateurs », *Revue de littérature comparée*, VIII, 1928, p. 5-28.
34. Dans une lettre à Chamfort, Mirabeau parlait de la publication comme d'« un ouvrage nouveau » et que le retard par rapport au calendrier concordé avec Franklin était dû à Thomas, qui devait y ajouter ses notes. (Sébastien-Roch-Nicolas DE CHAMFORT, *Œuvres complètes*, éd. P-R. Auguis, 5 vol., Paris, Chaumerot Jeune, 1824-25, t. V, Lettre VII, p. 385).
35. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus, ou Imitation d'un pamphlet anglo-américain*, Londres-Rotterdam, J. Johnson, C. R. Hake, 1788, p. 90.
36. Dans une lettre à Chamfort, Mirabeau écrivait au sujet de l'ordre de Cincinnatus et de leur collaboration : « C'est cependant une chose curieuse et remarquable que la philosophie et la liberté s'élèvent du sein de Paris, pour avertir le nouveau monde des dangers de la servitude, et de lui montrer de loin les fers qui menacent la postérité » (Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres à Chamfort*, Paris, chez les Directeurs de la Décade philosophique, an V, lettre IX, 1784, p. 29-30)
37. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, p. 1.
38. *Ibid.*, p. 21. Cf. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Sur la liberté de la presse, imitée de l'anglais de Milton*, Londres, s. é., 1788.
39. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, p. 24.
40. *Ibid.*, p. 36.
41. *Ibid.*, p. 75-76 et 90.
42. *Ibid.*, p. 64.
43. Deux éditions en français furent publiées en 1784 et 1785, une anglaise en 1785 et une américaine en 1786.
44. Benjamin FRANKLIN, *The Papers*, Digital Edition by the Packard Humanities Institute ( [www.franklinpapers.org/franklin/](http://www.franklinpapers.org/franklin/)).
45. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus, ou Imitation d'un pamphlet anglo-américain suivies... d'une lettre du feu Monsieur Turgot, Ministre d'Etat en France, au Docteur Price, sur les Législations américaines*, Londres, Johnson, 1784.
46. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus, ou Imitation d'un pamphlet anglo-américain suivies... d'une lettre du feu Monsieur Turgot, Ministre d'Etat en France, au Docteur Price, sur les Législations américaines; et de la traduction d'un pamphlet du docteur Price, intitulé: Observations on the importance of the American Revolution, and the means of making it a benefit to the world; accompagnée de réflexions et de notes du traducteur*, Londres, Johnson, 1785. Dans une lettre à Chamfort du 30 décembre 1784, Mirabeau déclarait que la plus grande partie des réflexions sur l'ouvrage de Price était de Target, pour qui il manifestait son estime : « non

seulement il est au courant de toutes les idées saines en économie politique, mais il en a redressé plusieurs. » (H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres à Chamfort*, op. cit., p. 81).

47. Richard PRICE, *Observations on the importance of the American revolution and the means of making it a benefit to the world: to which is added a letter from M. Turgot, late comptroller-general of the finances of France*, Dublin, L. White, W. Whitestone et P. Byrne, 1785.

48. Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, avait mis à disposition de l'Angleterre six mille Hessois pour être transportés en Amérique (cf. J.-M.-N. LUCAS DE MONTIGNY, *Mémoires biographiques*, op. cit., t. V, p. 248).

49. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Essai sur le despotisme. Troisième édition [...] Prédécedé de la lettre de M. de S. M. aux auteurs de la « Gazette littéraire », et suivi de l'Avis aux Hessois, et de la Réponse aux conseils de la raison*, Paris, Le Jay, 1792, p. 311.

50. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, « Réponse aux conseils de la raison », dans *ibid.*, p. 329. Dans une lettre à son frère le bailli du 5 décembre 1766 le marquis de Mirabeau avait critiqué la mauvaise évolution de l'économie bâtie sur les rentes, le luxe et les impôts indirects, en en exceptant : « les colonies septentrionales de l'Amérique, où la terre vierge et le gouvernement encore incertain prêtent aux hommes de la marge pour avoir des vertus ». (Louis de LOMÉNIE, *Les Mirabeau*, op. cit., t. II, p. 390).

51. Le comte emprunte à la physiocratie la vision d'une harmonie internationale et un esprit antibritannique, critique envers : « la plus odieuse et la plus inique des nations hors de chez elle, et qui grâce à la force des choses, toujours soumise à la longue, à l'ordre naturel et essentiel des sociétés, creuse de ses mains son très prochain tombeau » (Lettre de Mirabeau à Mauvillon, [fin 1787], dans H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres du Comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne*, op. cit., p. 312).

52. Lettre de Mirabeau à Sophie, 20 février 1779, dans Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres écrites du donjon de Vincennes, pendant les années 1777, 79 et 80*, publiées dans *Œuvres choisies*, Paris, Brissot-Thivars, 3 vol., 1820-21, t. II, p. 270-71.

53. Parmi les livres de Mirabeau figurait l'édition des œuvres de Franklin de 1773, les *Notes on the state of Virginia* de Jefferson et la traduction en français de 1786 (*Catalogue des livres de la bibliothèque du feu M. Mirabeau l'ainé*, Paris, Rozet, Belin, 1791).

54. *Précis de la révolution des Etats Unis de l'Amérique*, Archives du Ministère des Affaires Étrangères, États-Unis, Mémoires et Documents, vol. 1888, f. 66-69. Le manuscrit est mentionné par Bernard FAY, « Franklin et Mirabeau collaborateurs », p. 10, et par François QUASTANA, *La pensée politique de Mirabeau (1771-1789). « Républicanisme classique » et régénération de la monarchie*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2007, p. 372-75.

55. Pierre-Ulric DUBUISSON, *Abrégé de la révolution de l'Amérique angloise, depuis le commencement de l'année 1774, jusqu'au premier janvier 1778*, Paris, chez Cellot & Jombert fils jeune, 1778. Sur le manuscrit, on indique 1779 comme date de l'*Abrégé* (*Précis de la révolution des Etats Unis de l'Amérique*, op. cit., f. 66).

56. *Ibid.*, f. 68.

57. Pour une histoire des différentes éditions des constitutions américaines, cf. Durand ECHEVERRIA, « French Publications of the Declaration of Independence and the American Constitutions, 1776-1783 », *The Papers of the Bibliographical Society of America*, vol. XLVII, fourth quarter, 1953, p. 313-38.

58. *Précis de la révolution des Etats Unis de l'Amérique*, op. cit., f. 68.

59. John Hector ST. JOHN DE CRÈVECŒUR, *Letters from an American Farmer : describing certain provincial situations, manners, and customs, not generally known ; and conveying some idea of the late and present interior circumstances of the British Colonies in North America. Written for the information of a friend in England, by J. Hector St. John, a farmer in Pennsylvania*, London, Th. Davies et L. Davies, 1782 ; John Hector ST. JOHN DE CRÈVECŒUR, *Lettres d'un cultivateur américain, écrites à W. S. Ecuier, depuis l'année*

- 1770, jusqu'à 1781. Traduites de l'Anglois par \*\*\*, 2 vol., Paris, Cuchet, 1784. Sur Crèvecoeur, cf. M. ALBERTONE, *National Identity and the Agrarian Republic*, op. cit.
60. Sur l'Amérique, Archives du Ministère des Affaires Étrangères, États-Unis, Mémoires et Documents, vol. 1888, f. 70-72. Sur l'hypothèse que le texte de Mirabeau constitue presque intégralement le compte-rendu de l'œuvre de Saint John de Crèvecoeur paru dans le *Mercure de France* le 22 janvier 1785 et signé par Lacretelle, cf. F. QUASTANA, *La pensée politique de Mirabeau*, op. cit., p. 374-375.
61. Sur l'Amérique, op. cit., f. 70.
62. « Leur prospérité est dans le nombre des citoyens qu'elle acquiert chaque année » (*ibid.*).
63. *Ibid.*
64. *Ibid.*, f. 71.
65. *Ibid.*, f. 70verso.
66. *Ibid.*, f. 71.
67. Filippo MAZZEI, *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, 4 vol., Colle et Paris, Froullé, 1788.
68. *Analyses des papiers anglois*, n° 37, 1<sup>er</sup> avril 1788, p. 313-20.
69. Mirabeau à Butré, 4 décembre 1788, dans Rodolphe REUSS, 1724-1805. *Charles de Butré. Un physiocrate tourangeau en Alsace et dans le Margraviat de Bade*, Fischbacher, Paris, 1887, p. 96.
70. Mirabeau au bailli, 4 septembre 1787, dans « Les dernières années du maquis de Mirabeau », *Le Correspondant*, n° CCXIV, 25 janvier 1913, p. 277.
71. Mirabeau au bailli, 24 mai 1788, *ibid.*, 25 mars 1913, p. 1142.
72. *Ibid.*
73. L. DE LOMÉNIÉ, *Les Mirabeau*, op. cit., t. I, p. 484 ; Mirabeau au bailli, 20 juin 1789, *Le Correspondant*, op. cit., p. 335-336.
74. Dans la lettre au bailli du 20 juin 1789, déjà mentionnée, le marquis manifesta son appréciation pour le Tiers-État : « Le tiers-état enfin est tout, et c'est le seul (entre toi et moi et selon mes idées), c'est le seul qui ne soit point démocrate, car il veut un roi, mais soumis et délégué ; il ne veut, il est vrai, ni clergé ni noblesse, cela est visible et à découvert, mais il ne sert point le peuple, il s'en sert à l'effet d'établir l'empire de la nation et de ses interprètes. » (*Le Correspondant*, n° CCXV, 25 Avril 1913, p. 336).
75. Lettre citée par L. DE LOMÉNIÉ, *Mirabeau et son père*, op. cit., p. 19.
76. Cf. L. DE LOMÉNIÉ, *Les Mirabeau*, op. cit., t. IV, p. 102.
77. J.-M.-N. LUCAS DE MONTIGNY, *Mémoires*, op. cit., t. IV, p. 159 et suivantes.
78. Anthony MERGEY, *L'État des Physiocrates : Autorité et Décentralisation*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2010.
79. Pour une analyse approfondie de ces questions, cf. Manuela ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia. Dalla Cassa di Sconto agli assegnati (1776-1792)*, Bologna, Il Mulino, 1992 ; cf. aussi Manuela ALBERTONE., « Le débat sur le crédit public en France et la naissance des assignats », dans *La pensée économique pendant la Révolution française. Actes du Colloque international de Vizille, 6-8 septembre 1989*, G. Faccarello et P. Steiner (dir.), *Économie et Société*, n° 7-10, 1990, p. 405-429.
80. *Archives parlementaires*, t. XVIII, 27 août 1790, p. 360.
81. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *De la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, 7 vol., s. é., Londres, 1788, t. I, p. 12.
82. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Dénonciation de l'agiotage au Roi et à l'assemblée des notables*, s. l., s. é., 1787, p. 125-128.
83. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *De la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, 7 vol., s. é., Londres, 1788.
84. *Ibid.*, t. III, p. 254-255.

85. *Ibid.*, t. IV, p. 13-14, 62-63 et 334-335. Dans sa correspondance avec Jacob Mauvillon, officier au service du duc de Brunswick qui lui fournit les matériaux pour l'ouvrage, il manifeste son intention de raffermir la validité théorique de la théorie physiocratique face à Adam Smith : « Que notre ouvrage physiocratique marche ! Les bons esprits, mais timides et peu inventeurs, n'attendent qu'un tel ouvrage pour se donner entiers à cette science[...] » (Cf. les lettres de Mirabeau à Mauvillon, 7, 22 septembre, 2, 22 octobre, 8 novembre 1788, 31 décembre 1789, 31 janvier 1790, dans Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres du Comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, écrites durant les années 1786, 1787, 1788, 1789 et 1790*, s. l., 1792, p. 388, 399, 403-4, 415, 497-8, 503).
86. H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *De la Monarchie prussienne*, op. cit., t. III, p. 254-255.
87. Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS, *The Autobiography of Du Pont de Nemours*, E. Fox-Genovese (dir.), Wilmington (Delaware), Scholarly Resources Inc., 1984, p. 256.
88. Mirabeau au bailli, 23 septembre 1788, *Le Correspondant*, 25 mars 1913, p. 1152.
89. Cf. H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Essai sur le despotisme*, op. cit., et *Archives parlementaires. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises. Première Série (1787-1799)*, Paris, 1867-1896, 47 vol., t. VIII, 18 août 1789, p. 453.
90. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Aux Bataves sur le Stathouderat*, s. é., s. l., 1788. On a généralement négligé la dette de la réflexion politique de Mirabeau à la physiocratie, en marquant plutôt ses liens avec Rousseau (cf. Stéphane RIALS, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Hachette, Paris, 1989, p. 310 ; F. QUASTANA, *La pensée politique de Mirabeau*, op. cit.).
91. Cf. Manuela ALBERTONE, « "Que l'autorité souveraine soit unique". La séparation des pouvoirs dans la pensée des physiocrates et son legs : du despotisme légal à la démocratie représentative de Condorcet », dans Sandrine Baume, Biancamaria Fontana (dir.), *Les usages de la séparation des pouvoirs, The uses of the separation of powers*, Paris, Michel Houdiard, 2008, p. 38-68.
92. H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Aux Bataves*, op. cit., p. 185-186.
93. *Ibid.*, p. 117. Moins radical, le premier article de la déclaration de la Virginie récite : « Tous les hommes naissent également libres et indépendans. »
94. *Ibid.*, p. 118.
95. *Ibid.*, p. 129.
96. *Ibid.*, p. 127.
97. Cf. *Archives parlementaires*, op. cit., t. VIII, p. 438.
98. *Courier de Provence*, n° 31, 22-23 août 1789. En faisant le récit de la séance de l'Assemblée du 27 juillet, Mirabeau avait marqué la dette des Américains à Rousseau.
99. H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Sur la liberté de la presse*, op. cit., p. 58.
100. *Analyse des papiers anglais*, op. cit., n° 1, 1787, 14 novembre 1787, p. 13-14.
101. *Ibid.*, n° 14, 12-15 janvier 1788, p. 345. Il exprima la même idée dans la lettre à Mauvillon du 31 janvier 1790 : « un grand empire ne peut jamais être bien gouverné que comme une congrégation de petits Etats fédératifs dont le nœud fédéral est dans une assemblée représentative présidée et surveillée par le monarque » (H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres du Comte de Mirabeau*, op. cit., p. 506). Cf. aussi Mirabeau à La Mark, 27 janvier 1790 dans Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck pendant les années 1789, 1790 et 1791*, 3 vol., Paris, Veuve Le Normand, 1851, t. I, p. 487).
102. *Ibid.*, p. 351.
103. Honoré-Gabriel RIQUETI DE MIRABEAU, « Dix-Neuvième Lettre du Comte de Mirabeau à ses Commettans. Du 9 Juillet jusqu'au 24 du même Mois », *Courier de Provence*, t. 1, 1789, p. 53-54.
104. H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Lettres du Comte de Mirabeau*, op. cit., p. 500.
105. Voir *infra* note 113.
106. *Courier de Provence*, 61, 3 novembre 1789, p. 1-31. Voir aussi *Archives parlementaires*, op. cit., t. IX, 3 novembre 1789, p. 659 ; 10 novembre, p. 733.

107. *Ibid.*, t. VIII, 18 août 1789, p. 453.
108. Mirabeau à Butré, 9 janvier 1789, dans R. REUSS, 1724-1805. *Charles de Butré*, op. cit., p. 98.
109. Mirabeau au bailli, 26 avril 1788, *Le Correspondant*, n° CCXIV, 25 février 1913, p. 698.
110. Au sujet de la datation du manuscrit, cf. Manuela ALBERTONE, « Deux générations autour de l'Amérique », dans V. Riqueti de Mirabeau, P.-S. Du Pont de Nemours, *Dialogues physiocratiques*, op. cit., p. 32-35.
111. Lettre autographe de Mirabeau à Du Pont de Nemours, 26 août 1788, Hagley Museum and Library, The Winterthur Manuscripts, Group 2, Series A, Correspondence, W2-2079.
112. Lettre autographe de Mirabeau à Du Pont de Nemours, 27 juin 1788, Hagley Museum and Library, The Winterthur Manuscripts, Group 2, Series A, Correspondence, W2- 2037.
113. V. RIQUETI DE MIRABEAU, P.-S. DU PONT DE NEMOURS, *Dialogues physiocratiques*, op. cit., p. 80.
114. V. RIQUETI DE MIRABEAU, *Mémoire sur l'agriculture envoyé à la très-louable Société de Berne*, dans Id., *L'Ami des hommes*, op. cit., t. III, p. 40.
115. V. RIQUETI DE MIRABEAU, P.-S. DU PONT DE NEMOURS, *Dialogues physiocratiques*, op. cit., p. 63.
116. *Ibid.*, p. 64-66.
117. *Ibid.*, p. 71 et suivantes.
118. *Ibid.*, p. 80-94. Cf. les critiques adressées par Du Pont dans son commentaire au texte de Mirabeau, où il jugeait les arguments physiocratiques en faveur de la monarchie désormais inactuels (*ibid.*, p. 168-170).
119. Il avait déjà exprimé ces positions dans *Les Devoirs*, op. cit., p. 210.
120. H.-G. RIQUETI DE MIRABEAU, *Aux Bataves*, op. cit., art. XXVI, p. 138.
121. F. MAZZEI, *Recherches*, op. cit., art. XIV, p. 162.
122. Lettre citée par L. DE LOMÉNIE, *Mirabeau et son père*, op. cit., p. 19.
123. V. RIQUETI DE MIRABEAU, Pierre-Samuel DU PONT DE NEMOURS, *Dialogues physiocratiques*, op. cit., p. 150-151.
124. Paul CHENEY, *Revolutionary Commerce: Globalization and the French Monarchy*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2010.
125. V. RIQUETTI DE MIRABEAU, P.-S. DU PONT DE NEMOURS, *Dialogues physiocratiques*, op. cit., p. 148.

## RÉSUMÉS

Le marquis de Mirabeau et son fils Honoré-Gabriel, le comte de Mirabeau, suivirent le cours de la Révolution américaine et vécurent l'essor de la Révolution française en saisissant le lien entre économie et politique. Face à des rapports personnels tourmentés, témoignages d'une époque de fractures qui se manifestèrent aussi par le biais des divisions au sein des familles, on peut mieux comprendre les attitudes du marquis et du comte durant le passage des réformes à la révolution à travers l'observatoire privilégié de l'Amérique, dont l'économie et l'expérience révolutionnaire s'imposèrent comme modèles en France à partir des années 1780. Tous les deux analysèrent le mythe et la réalité de l'Amérique, et appuyèrent la cause des colonies américaines dès les débuts de leur conflit contre la Grande-Bretagne. De leurs plumes en sortirent des écrits restés inédits. Le comte rédigea au printemps 1788 un projet de déclaration des droits qui puisait aux déclarations des États américains, et à celle de la Virginie en particulier ; le marquis élaborait presque à la même époque de longues observations sur la déclaration des droits de la Virginie, où



il discutait les mêmes principes de liberté, d'égalité et de souveraineté populaire que le comte avait énoncés dans son projet.

The Marquis of Mirabeau and his son, Honoré-Gabriel, Earl of Mirabeau, studied the progress of the American Revolution and observed the rise of the French Revolution through the connection between economics and politics. Taking into account their troubled personal relationships, testimonies of a time of fractures that also involved divisions within families, it is easier to understand the Marquis and the Earl's attitude in the transition between the reforms and the revolution through the advantageous observation of America, whose economy and revolutionary experience became de facto models in France at the beginning of the 1780s. Both of them analysed the myth and reality of America and supported the cause of the American colonies from the start of their conflict with Great Britain. From these studies were produced some written works that remained unpublished. The Earl wrote in the spring 1788 the draft of a declaration of rights inspired by those of the American States, and particularly Virginia's; almost at the same time, the Marquis formulated elaborate observations about Virginia's declaration of rights, where he discussed the same principles of freedom, equality and popular sovereignty the Earl had postulated in his project.

## INDEX

**Mots-clés** : Mirabeau, Physiocratie, Amérique, France, Révolution, Dix-huitième siècle

**Keywords** : Mirabeau, Physiocracy, America, France, Revolution, Eighteenth century

## AUTEUR

**MANUELA ALBERTONE**

Département de Studi Storici

Université de Turin